Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins 16 500 CONFOLENS

Tél: 05.45.84.14.08 Fax: 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU

5 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- 1. Mise à disposition d'un vélo électrique au profit du CIAS de Charente Limousine
- 2. Individualisation aide BAFA
- 3. Piscines communautaires convention opération « Pass Natation » Chirac

Contrôle du quorum

<u>Présents :</u> Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Éric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Jean Noel DUPRE, Manuel DESVERGNE Philippe BOUYAT, Nathalie LANDREVIE.

Excusé: Michèle TERRADE, Benoit GAGNADOUR, Sandrine PRECIGOUT.

1. Mise à disposition d'un vélo électrique au profit du CIAS de Charente Limousine

Del2023 114

Il vous est proposé de mettre à disposition du CIAS de Charente Limousine un vélo électrique appartenant à la Communauté de communes, par le biais d'une convention. Ce vélo sera ensuite mis à disposition d'agents du chantier d'insertion, sans aucun moyen de locomotion et solution de mobilité, pour les déplacements exclusifs entre le domicile et le lieu de travail.

L'employeur a la possibilité de mettre à disposition permanente de ses salariés une flotte de vélos pour une utilisation privée dans le cadre des trajets domicile-lieu de travail.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE la mise à disposition d'un vélo électrique au profit du CIAS de Charente Limousine
- AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

Voix pour	8	Voix contre		Abstentions	

2. Individualisation aide BAFA

Del2023_115

Vu la délibération du 13 avril 2022,

Rappel du règlement :

- La participation financière de la Communauté de communes de Charente Limousine sera de 185 à 275 € en fonction de 4 critères : QF CAF avec plafond de ressources, expérience, motivation, incidence sur le projet d'étude, et sur la base d'une grille d'analyse
- Elle sera versée directement à l'issue des stages aux familles bénéficiaires
- Cette aide ne sera pas applicable à des stagiaires dans le cadre de leur formation continue
- Le stage pratique devra être réalisé dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine
- Le stagiaire s'engage, une fois diplômé, sous réserve des emplois disponibles, à effectuer un contrat dans un accueil collectif de mineurs dont le siège est en Charente Limousine

Versement de l'aide :

Le paiement de la subvention interviendra :

- en deux fois, l'acompte à la fin du stage pratique, et le solde à la fin du stage d'approfondissement
- sur présentation des pièces justificatives nécessaires.

Barème:

	Aides par
QF CAF	critère
> 1500,00	25,00€
1200,00 à 1500,00	50,00€
900,00 à 1200,00	75,00 €
< 900,00	100,00€
Expériences, investissement	associatif, en
Aucune expérience	- €
Au moins une expérience	25,00€
Plusieurs expériences	50,00€
Nombreuses expériences	75,00€
Motivation	
Peu exprimée	- €
Moyennement exprimée	25,00€
Bien exprimée	50,00€
Très clairement exprimée	75,00€
Incidence sur projet d'étude	
Inexistante	- €
Minime	25,00€
Moyenne	50,00 €
Importante	75,00€
Total aide	

Il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes de bourses BAFA présentées ci-après : :

	CUBEAU	VIDEAU	IMBERT	
Bénéficiaire	Ines	Emie	Léna	
Montant aide	275 €	225€	275 €	

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'individualisation des demandes d'aide présentées ci-avant au titre des demandes de bourses BAFA,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	8	Voix contre	Abstentions	

3. Piscines communautaires - convention de partenariat – opération « Pass'Natation » - Chirac

Del2023_116

La commune de Chirac a mis en place une aide financière sur le coût d'apprentissage de la natation.

L'opération concerne les enfants âgés de 6 ans à 16 ans, issus de familles résidantes sur la commune de Chirac. Les parents dont les enfants remplissent les conditions d'éligibilité pourront bénéficier da la prise en charge de 10 séances d'apprentissage à la natation.

Les demandes de remboursement devront être présentées par la Communauté de communes à la commune de Chirac sur vienne au plus tard le 31 janvier de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

 Autorise le Président à signer la convention de partenariat « Pass'Natation » avec la commune de Chirac.

Voix pour	8	Voix contre		Abstentions	